

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	30.10.2014	19:00	14.155	DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe UDC

Titre: Le bore-out, une maladie neuchâteloise?

Contenu:

Le téléjournal du 20 octobre 2014 relate le cas d'une "Marie" atteinte de bore-out, syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui, elle explique qu'elle a travaillé un an, payée à ne rien faire et qu'elle attendait que le temps passe!

"Marie" est une ancienne salariée de l'Etat de Neuchâtel. Belle publicité pour le canton et les explications du service des ressources humaines de l'Etat parlant de sous- ou sur-qualification enfouaient encore le clou, car il ne s'agissait pas de qualification, mais d'un poste de travail "sans mission, sans intérêt" où l'on se demandait "à quoi on servait durant ces journées interminables".

Cela pose un certain nombre de questions:

- Combien d'années la personne à qui "Marie" a succédé a-t-elle occupé ce poste?
- "Marie" a-t-elle été remplacée à ce poste?
- Comment se fait-il qu'une personne n'ait strictement rien à faire pendant une année(?)
- Existe-t-il actuellement un délai de carence, si oui, est-il appliqué; si non, pourquoi ne pas en introduire un, car les cas "Marie" seraient vraisemblablement détectés?
- Le principe de remplacement automatique lors d'un départ ne devrait-il pas être remplacé par le principe que, a priori, on ne remplace pas un départ en simplifiant les procédures et par une remise en cause des méthodes de travail, et, selon nécessité absolue, on remplace après le délai de carence?

Développement:

L'urgence est demandée:

oui ☐

non ☐

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Pierre Hainard	
Autres signataires (nom, prénom)	
Lucas Fatton	
Marc Schafroth	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER